

Dans le discours du trône de 1867, cité par le premier ministre, il fut question des fondements d'une nouvelle nationalité canadienne qui, espérait-on, s'étendrait de l'Atlantique au Pacifique. C'est une chose accomplie. En même temps, les limites de notre pays se sont étendues de la frontière américaine à l'Océan Arctique. Puisse-nous, en ce Parlement, mettre le même soin et la même détermination à maintenir ces frontières qu'ils en ont manifestées à les établir.

Le discours du trône, se faisant l'écho des vues de sir John A. Macdonald lui-même et de son gouvernement, rappelait que, dans la rédaction de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les représentants des provinces canadiennes avaient eu toute liberté de former la sorte d'union qu'ils désiraient établir. L'union qui aboutit à la Confédération fit de ces provinces un peuple libre et autonome.

N'oublions pas que cette union dans la Confédération nous a aussi apporté une prospérité sans égale dans le monde. Le Canada est un pays prospère, un pays libre, et qui doit demeurer uni. Essayez donc d'en trouver un autre qui jouisse autant que nous des bienfaits de la paix et de la liberté. L'Europe ne les connaît pas au même degré que nous. Son histoire a connu des siècles de conflits, du fait qu'elle était divisée. Les États-Unis constituent une fédération qui couvre la moitié du continent. Ils connaissent la prospérité et la liberté à un degré inconnu ailleurs, sauf au Canada. Le Canada est aussi une union fédérale qui s'étend sur la moitié d'un continent. Cette union et cette unité nous ont apporté la paix, l'abondance et la prospérité. Cette paix, cette prospérité et cette abondance demeureront, même si certains veulent les sacrifier aux divisions et à la haine.

L'histoire de notre développement national est également celle de notre Parlement. Le Parlement a toujours joué son rôle, de la construction du Pacifique-Canadien à celle de la voie maritime du Saint-Laurent. Le peuple a pu s'exprimer grâce à ses représentants à la Chambre. Le Parlement doit devenir plus efficace et s'adapter à notre époque, ce qui est impossible si l'on étouffe la voix des représentants du peuple. Le régime parlementaire est celui de l'homme moyen. Ce n'est pas celui des experts, des puissants ou des privilégiés. C'est le seul qui permette à la majorité de se faire entendre et qui assure la protection des minorités. Il ne saurait servir à écraser nos minorités ou à placer le faible à la merci du fort. Le Parlement doit toujours être au service du peuple.

[L'hon. M. Starr.]

Notre Canada est un grand pays. Il exerce beaucoup d'attrait sur les ressortissants de pays étrangers où la liberté est bafouée, où l'espoir n'existe plus et où la misère est chose courante. Des centaines de milliers d'étrangers sont venus et viendront partager notre sort, deviendront des Canadiens et préserveront le flambeau de la liberté qui, dans tant de pays, vacille faiblement ou s'est éteint complètement.

Nous autres, députés, devons agir au nom des Canadiens, nous efforcer d'unifier notre pays et de raffermir nos institutions. Nous devons tâcher d'imposer notre souveraineté territoriale d'un océan à l'autre. Parfois, un pays qui dort ne parvient plus à se relever. Il nous incombe de protéger et de défendre le nôtre, afin qu'il puisse toujours jouir de la liberté sous le règne de Dieu.

• (3.00 p.m.)

Rares sont les pays qui ont accompli davantage en un siècle et dont le Parlement a aussi bien rempli son rôle. Si sir John et l'honorable M. Cockburn pouvaient se joindre à nous cet après-midi, ils seraient très satisfaits, j'en suis sûr, de la tâche qu'ils ont entreprise si efficacement il y a un siècle aujourd'hui.

[Français]

M. Roger-E. Régimbal (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, lorsque nous parlerons aujourd'hui de 100 ans de vie parlementaire sous la Confédération, nous pouvons difficilement ignorer, soit par délicatesse, soit par insouciance, le fait que, au même moment, il y en a un certain nombre au pays qui parlent de 100 ans d'injustice, et je crois qu'à cause de cette note qui préoccupe tous les Canadiens, je devrais parler de ce point en particulier.

Nous n'avons qu'à relire les annales parlementaires et les fascicules du harsard pour constater que, tout au long de notre histoire parlementaire, les Canadiens français (à partir de Cartier et de Laurier) ont apporté à notre régime fédéral une contribution positive dont personne n'a à rougir mais, plutôt, peut très légitimement s'enorgueillir.

Par ailleurs, si l'on retourne aux premiers jours de la Confédération, et surtout aux quelques années qui l'ont précédée, on ne peut s'empêcher de constater que toute l'activité du groupe national d'expression française a été inspirée et orientée vers le seul fait de sa survivance, dans cette communauté majoritaire anglophone. Nos familles, nos